Nations Unies E/cn.6/2012/NGO/47



## Conseil économique et social

Distr. générale 2 décembre 2011 Français Original : anglais

## Commission de la condition de la femme

Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives; thème prioritaire : « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'éradication de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels »

Déclaration présentée par la National Alliance of Women's Organizations, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

\* E/CN.6/2012/1.





## **Déclaration**

La National Alliance of Women's Organizations est un groupement qui représente et soutient des organisations de femmes et des particuliers, basés au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Cette alliance, qui se concentre sur les questions d'égalité entre les sexes en Europe, fait la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la justice sociale, sur la base des instruments de protection des droits de l'homme et de la femme approuvés au niveau international, et au service de l'ensemble des femmes, toutes catégories confondues. La National Alliance of Women's Organizations opère parallèlement à d'autres organisations à vocation similaire, telles que le UK Joint Committee on Women, organisation britannique opérant au niveau national pour répondre aux préoccupations et aux besoins des femmes du Royaume-Uni dans le cadre de l'European Women's Lobby.

Le thème prioritaire de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme – à savoir l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'éradication de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels – représente un défi majeur pour tous ceux et celles qui s'efforcent de contribuer au progrès des femmes, aussi bien dans le cadre national qu'au niveau international.

Cette alliance considère, qu'à l'heure actuelle, il est capital de rendre plus accessibles les services dans leur ensemble et la justice, à tous les niveaux. Toutes les femmes qui vivent en zone rurale subissent des discriminations. Les femmes rurales sont fréquemment les principales exclues de la vie démocratique locale et du développement à ce niveau. Le plus souvent, leur rôle se limite à la vie familiale et au soin des enfants, par opposition au rôle des hommes qui se situe dans la vie active et la vie publique en général. En dépit de leur contribution au développement rural – aussi bien dans les nations développées que dans les pays en développement –, les femmes rurales restent défavorisées sur les plans économique et social, en raison de leur accès limité aux ressources et au potentiel économique, de leur exclusion des sphères de planification et de décision et de la charge de travail non rémunéré qu'elles assument, de manière disproportionnée, dans leurs foyers.

Dans les zones rurales du Royaume-Uni, de nombreuses femmes âgées, veuves d'agriculteurs ou ayant survécu à un époux retraité qui travaillait en ville, vivent non seulement dans une relative pauvreté, mais subissent également la pauvreté « non chiffrée » que constituent l'isolement, la perte de dignité et l'ensemble des éléments qui les empêchent de participer à la vie de la société (notamment la réduction des transports publics ou encore la fermeture de boutiques locales ou de services tels que les postes).

Dans les pays en développement, les femmes rurales vivent dans une extrême pauvreté – en particulier les veuves, souvent victimes de violations de leurs droits en tant qu'êtres humains (notamment leur droit à l'héritage et leur droit de propriété foncière ou d'usages des sols ou, encore, leur droit d'accès au crédit et à des services d'information. Par conséquent, ces femmes rurales n'ont aucune sécurité sur le plan alimentaire. D'après l'organisation caritative Widows for Peace through Democracy, les femmes rurales d'Afrique et d'Asie du Sud risquent fréquemment d'être « chassées » de leurs terres et de leur domicile à la mort de leur époux; dès lors, elles sont souvent contraintes à se prostituer, chassées de leur village et

2 11-61909

obligées de survivre dans les villes, dans un contexte à haut risque. En outre, dans les pays déchirés par des conflits, les veuves rurales déplacées et réfugiées sont généralement la dernière catégorie à bénéficier éventuellement d'une réinsertion et d'un logement; ces femmes doivent être soutenues de manière intensive, pour leur permettre de reconstruire leur vie et celle de leurs personnes à charge. La communauté internationale, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et les États doivent aborder ces problèmes et veiller à ce que les veuves rurales aient accès à des services d'aide pour le respect de leurs droits.

La National Alliance of Women's Organizations demande au système des Nations Unies – c'est-à-dire à tous les organes et institutions de l'ONU – de faire usage de leurs compétences techniques pour établir des statistiques différenciées par sexe et permettre ainsi des évaluations de la situation des femmes rurales et des effets qu'elles subissent. Les informations recueillies doivent être mises à la disposition des États afin que les gouvernements puissent prendre des mesures d'atténuation de tout effet préjudiciable.

L'Alliance demande également aux États – du Nord et du Sud – d'être à l'écoute des problèmes des femmes rurales et d'élaborer et mettre en œuvre des mécanismes solides et durables afin d'améliorer la condition de ces femmes.

La National Alliance of Women's Organizations demande aux États parties, aux Nations Unies et à la société civile de coopérer dans le sens de l'autonomisation des femmes vivant dans un cadre rural, en vue d'accroître leur prospérité et de leur offrir davantage de possibilités.

11-61909